

ICM
Institut du Cerveau et de la Moelle
Epinière

Fondation reconnue d'utilité publique
CHU Pitié – Salpêtrière - Bâtiment Paul Castaigne
47 - 83 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

ICM

Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière

Fondation reconnue d'utilité publique

CHU Pitié - Salpêtrière
Bâtiment Paul Castaigne
47 - 83 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames et Messieurs les administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la fondation ICM - Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance

raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note D de l'annexe concernant l'application, pour la première fois en 2008, de l'avis du CRC N°2008-12 relatif aux modalités d'élaboration et de présentation du Compte d'Emploi annuel des Ressources.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Nous avons vérifié que les dispositions relatives aux modalités d'élaboration et de présentation du Compte d'Emploi annuel des Ressources de l'avis du CRC N° 2008-12 ont été respectées.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié, les modalités d'élaboration du compte d'emploi, et notamment que les règles relatives à l'affectation des coûts engagés aux missions sociales et la répartition des dons par type d'emplois sont correctement décrites dans les notes accompagnant ce compte et correspondent aux règles retenues sur l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

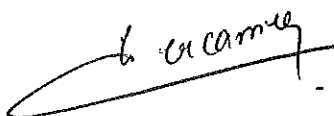
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 22 juin 2009

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Vercamer', written over a horizontal line.

Jean-Pierre VERCAMER